


<u>AVIS PUBLIC</u>	
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2023 LES MARDIS	

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Suzie Constant, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Sainte-Séraphine.

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Séraphine tenue le mardi 1^{er} novembre 2022, le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 à 20h00, lequel se lit comme suit :

Mardi 10 janvier à 19h00	Mardi 04 juillet à 20h00
Mardi 07 février à 19h00	Mardi 01 ^{er} août à 20h00
Mardi 07 mars à 19h00	Mardi 05 septembre à 20h00
Mardi 04 avril à 19h00	Mardi 03 octobre à 20h00
Mardi 02 mai à 20h00	Mardi 07 novembre à 20h00
Mardi 06 juin à 20h00	Mardi 05 décembre à 20h00

Donné à Sainte-Séraphine, ce 2 novembre 2022

Suzie Constant,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Constant directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 2 novembre 2022

Suzie Constant,
Directrice générale et greffière-trésorière